

## PLUTÔT QUE LES OGM...

☞ **Reconnaître le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes** : chaque pays doit pouvoir choisir librement son mode d'approvisionnement et mettre en œuvre la politique agricole de son choix. L'Organisation mondiale du commerce doit substituer ce principe de souveraineté alimentaire à celui du libre-échange, particulièrement dévastateur en matière d'agriculture.

☞ **Promouvoir des pratiques agricoles durables sur le long terme**, adaptées à leur milieu et prenant en compte les besoins et les connaissances des paysans locaux.

☞ **Réorienter la recherche agronomique** : pour une meilleure utilisation de la biodiversité et des interactions entre les espèces, la recherche agronomique, qui a un rôle important à jouer, doit redéfinir ses priorités en soutenant les producteurs locaux plutôt qu'en participant à la stratégie des firmes multinationales.

☞ **Défendre le principe de précaution** et le droit des États à interdire les importations d'OGM sur leur territoire et à protéger leurs ressources végétales de la contamination génétique.

☞ **Refuser les brevets sur le vivant et sur les gènes** pour garantir le droit d'accès de tous aux ressources génétiques et interdire les techniques de stérilisation de type "Terminator".

### LE COLLECTIF OGM 35 EST COMPOSÉ DE



### ANIMATION ET ADRESSE DU COLLECTIF



48 bd Magenta – 35000 Rennes  
Tél 02 99 30 35 50 – Fax 02 99 35 10 67  
info@mce-info.org – www.mce-info.org/ogm



Octobre 2008

# OGM : LE DROIT DE DIRE NON !

## OGM, OÙ EN EST-ON ?

### QU'EST-CE QU'UN OGM ?

Un Organisme génétiquement modifié est une plante, un animal ou une bactérie dont on a modifié le patrimoine génétique en introduisant un gène d'une autre plante, d'un autre animal ou d'une autre bactérie. L'ajout de ce gène extérieur confère à l'organisme une caractéristique nouvelle.

### QUI CULTIVE DES OGM DANS LE MONDE ?

Les 114,3 millions d'hectares d'OGM cultivés dans le monde en 2007 se répartissent ainsi :

USA	50,5%	Canada	6,1%
Argentine	16,7%	Inde	5,4%
Brésil	13,1%	Chine	3,3%

Ils concernaient quasi exclusivement 4 plantes : soja, maïs, coton, colza.

### POURQUOI PARLE-T-ON "D'OGM PESTICIDES" ?

Les OGM agricoles cultivés dans le monde sont des plantes qui ont été génétiquement modifiées :

- 71%, pour tolérer un herbicide total
- 18%, pour sécréter un insecticide
- 11%, pour tolérer un herbicide total et sécréter un insecticide.

### CULTIVE-T-ON DES OGM EN FRANCE ?

En France en 2008, un moratoire a été décidé, dit "clause de sauvegarde". Il s'applique au maïs MON810 – un maïs BT insecticide – le seul autorisé en Europe à la culture de plein champs. Il n'y a donc pas eu de cultures

commerciales (légal)es d'OGM en 2008.

En 2007, ce sont 22 000 ha qui ont été cultivés, principalement dans le sud ouest, mais également 3 parcelles en Bretagne.

Au niveau européen, des nouvelles demandes de mise sur le marché sont régulièrement déposées.

### ET LES ESSAIS ?

En plus des espèces commerciales d'OGM, des essais expérimentaux en plein champs ont lieu en France sur du maïs, de la vigne et des peupliers. Il n'y a plus d'essais en plein champs en Bretagne depuis 2002.

### MANGE-T-ON DES OGM EN FRANCE ?

Depuis le 18 avril 2004, l'étiquetage est obligatoire pour tout OGM destiné à l'alimentation (y compris pour les ingrédients type lécithine de soja) au-delà d'un taux supérieur à 0,9%, dans toute l'Europe et à tous les stades de la mise sur le marché.

La mention "contient du maïs/soja génétiquement modifié" doit être clairement indiquée.

Du coup, face au refus des consommateurs européens de manger des OGM, il est pratiquement impossible de trouver des produits en contenant (sauf trace "fortuite" < 0,9%).

En réalité, on retrouve surtout les OGM dans l'alimentation animale, à cause des importations de soja du Brésil et d'Argentine. On le sait peu, car les produits d'origines animales : viande, œuf, lait, fromage, issus d'animaux nourris avec des végétaux OGM ne sont pas soumis à l'étiquetage.



## **JUIN 2008 :** **UNE LOI INCOHÉRENTE ET INCERTAINE**

Les négociations du Grenelle avaient acté le "libre choix de produire et de consommer sans OGM". La France, en transposant la directive européenne 2001/18 en droit français, ne s'en est pas donné les moyens.

- La définition du "sans OGM" reste floue entre seuil d'étiquetage (0,9%) et seuil de détection (0,1%). Les conditions de mises en culture et de "coexistence" sont renvoyées à l'arbitraires de décrets, sans concertation. Des parcs naturels ou des zones AOC peuvent limiter les cultures OGM sur leurs territoires mais les conditions à réunir sont extrêmement strictes pour y parvenir.
- Les agriculteurs victimes d'une contamination devront supporter la charge de la preuve, c'est-à-dire effectuer eux-mêmes des analyses coûteuses de contrôle et trouver la source de la contamination. L'indemnisation ne sera possible que dans des conditions très limitées : uniquement en cas d'existence de parcelles commerciales d'OGM, cultivées la même année, à proximité. En réalité, les sources de contaminations sont beaucoup plus nombreuses et diffuses : contamination de la semence, pollinisation sur de longues distances, transport et stockage...
- Il est créé un Haut Conseil sur les biotechnologies mais avec une place réduite pour la représentation de la société civile.
- Le délit de fauchage est désormais inscrit dans la loi, aggravant les peines encourues pour les faucheurs.
- Les dommages éventuellement créés à la nature tels que perte de biodiversité, contamination de plantes naturelles, mortalité d'espèces (notamment les pollinisateurs), ne sont ni réparés, ni indemnisés. (non application du principe pollueur-payeur).

**72% des français trouvent important de pouvoir consommer sans OGM** (sondage CSA du 31/1/08)

**62% des agriculteurs français sont pour un moratoire sur les cultures en pleins champs** (sondage Ifop pour le Journal du Dimanche-mars 07)



## **QUELLES CRITIQUES A L'ENCONTRE DES OGM ?**

### **UN INSTRUMENT DE POUVOIR ET DE DOMINATION ÉCONOMIQUE**

5 firmes contrôlent la quasi totalité du marché mondial des OGM : Monsanto, Bayer Cropsience, Dupont-Pioneer, Dow Chemicals et Syngenta. Ces firmes contrôlent également une grande partie du marché des pesticides, des médicaments et des semences. Elles ont engagé de coûteuses recherches qu'elles doivent amortir rapidement en commercialisant des OGM alimentaires. Plus la commercialisation et les bénéfices qui en résultent se font attendre, plus l'action en bourse baisse. Les OGM sont des plantes brevetées, sur lesquelles les firmes détiennent juridiquement un monopole d'exploitation commerciale : elles interdisent aux agriculteurs de réutiliser une partie de leur récolte pour la replanter l'année suivante. La viabilité, à terme, de l'industrie biotechnologique repose sur la vente systématique et annuelle des semences et des intrants (pesticides, engrais...) qui les accompagnent.

### **UN RISQUE ÉCOLOGIQUE**

Les cultures OGM présentent un risque avéré de dissémination des gènes génétiquement modifiés. De plus, certaines "mauvaises" herbes deviennent résistantes aux désherbants totaux utilisés et certains insectes ravageurs résistants aux plantes OGM insecticides.

### **UN RISQUE SANITAIRE**

Les OGM posent un risque potentiel d'allergies alimentaires, de résistance aux antibiotiques, et d'augmentation de la teneur en pesticides dans les aliments.

### **LES LACUNES DANS L'ÉVALUATION**

Les scientifiques sont toujours partagés sur les conséquences éventuelles des OGM sur l'environnement et la santé. Actuellement la majorité des essais pratiqués ne vise qu'à vérifier la productivité des OGM.

### **LE MANQUE D'INFORMATION DES CONSOMMATEURS**

Les consommateurs ne sont pas avertis dans le cas d'une présence accidentelle inférieure à 0,9% ni lorsque leur lait, leur beurre, leur viande... proviennent d'animaux nourris aux OGM.

### **UN PROBLÈME DE RESPONSABILITÉ JURIDIQUE**

Qui sera responsable de la contamination fortuite d'une culture "non OGM" et à plus long terme, dans le cas d'un accident sanitaire ou environnemental ? Les assurances refusent de couvrir les risques liés à l'introduction de cultures OGM.

### **LE FAUX ARGUMENT DE LA BAISSÉ DES PESTICIDES**

Les cultures OGM ne permettent pas de diminuer nettement les utilisations de pesticides. Au contraire, 82% des cultures sont plantées pour tolérer l'application d'un herbicide total.

### **UN PROBLÈME ÉTHIQUE**

En posant des brevets sur des gènes que l'on trouve dans la nature pour pouvoir les introduire et les commercialiser dans des OGM, les multinationales s'approprient ce qui appartient à tous et modifient le patrimoine génétique de plantes ou d'animaux. En introduisant un gène de plante dans un animal ou un gène d'animal dans une plante, on franchit la barrière des espèces.

### **L'ABSENCE DE RÈGLES PROTÉGÉANT LES AGRICULTEURS "NON-OGM"**

En l'absence de règles établies, les agriculteurs bio et les agriculteurs conventionnels refusant les OGM risquent d'être contaminés par des champs OGM.

### **L'ABSENCE D'UTILITÉ POUR LES CONSOMMATEURS**

Pour les consommateurs, les OGM actuels (tolérants à des herbicides totaux, résistants aux insectes) et à venir (enrichis en vitamines, améliorés en goût...) n'ont pas d'intérêt. Plutôt que d'enrichir génétiquement en goût ou en vitamine notre alimentation, une alimentation équilibrée, riche en fruits et légumes et variée, suffit à satisfaire le goût et à garantir la santé des consommateurs.

### **LE FAUX ARGUMENT DE LA FAIM DANS LE MONDE**

La faim dans le monde est principalement due à la guerre, à la pauvreté et à la disparition des cultures vivrières. Il n'y a pas de relation directe entre la quantité de nourriture produite par un pays et le nombre de mal nourris qui y vivent : 80% des enfants souffrant de malnutrition vivent dans des pays qui exportent des denrées alimentaires. Une partie des Argentins ne mange pas à sa faim, alors que ce pays est le 2<sup>ème</sup> exportateur mondial de plantes génétiquement modifiées.

La solution est d'abord politique et économique : accéder dans la dignité à une nourriture qualitativement et quantitativement suffisante implique d'avoir un pouvoir d'achat décent ou de produire sa propre nourriture.

 **POUR S'INFORMER**  
[www.infogm.org](http://www.infogm.org)

